

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE
CALENDRIER HARMONISÉ DES AFFICHAGES DE POSTES
ANNÉE 2017-2018

	AFFICHAGE NUMÉRO	Période d'affichage de postes	Date de nomination(1)	Date d'intégration pour les constituantes Nord et Sud (à l'exception des PAB)
Catégorie 1	1 (sans processus)	12 au 26 septembre 2017	12 octobre 2017	Au plus tard 60 jours après la nomination
	2 (avec processus)	10 au 24 octobre 2017	9 novembre 2017	
	3 (sans processus)	21 novembre au 5 décembre 17	21 décembre 2017	
	4 (avec processus)	16 au 30 janvier 2018	15 février 2018	
	5 (sans processus)	13 au 27 février 2018	15 mars 2018	
	6 (sans processus)	3 au 17 avril 2018	3 mai 2018	
	7 (avec processus)	8 au 22 mai 2018	7 juin 2018	

NOTE: Si un employé est nommé sur un poste avant ou pendant la période établie des choix de vacances, qu'il soit intégré ou non, il doit faire son choix de vacances dans le service ou le centre d'activités où il a été nommé sur un poste